

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2710-91**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2710-91 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2710 SUR LE ZONAGE

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption, à sa séance ordinaire du 13 mars 2017, du premier projet de règlement numéro 2710-91 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin de diminuer, dans la zone C-301, la marge de recul avant de 4,6 à 3,0 mètres et le coefficient d'occupation du sol (COS) minimal de 0,5 à 0,2, d'introduire de nouvelles normes pour contrer les îlots de chaleur et d'ajuster les normes touchant les aires de chargement et d'entreposage des matières résiduelles, tiendra une assemblée publique de consultation le 10 avril 2017 à 18 h 30 dans la salle du conseil située au 1800, boulevard Saint-Joseph, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)*;

QU'AU cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou la personne désignée par lui expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE l'objet de ce projet de règlement est de diminuer, dans la zone C-301, la marge de recul avant de 4,6 à 3,0 mètres et le coefficient d'occupation du sol (COS) minimal de 0,5 à 0,2, d'introduire de nouvelles normes pour contrer les îlots de chaleur et d'ajuster les normes touchant les aires de chargement et d'entreposage des matières résiduelles;

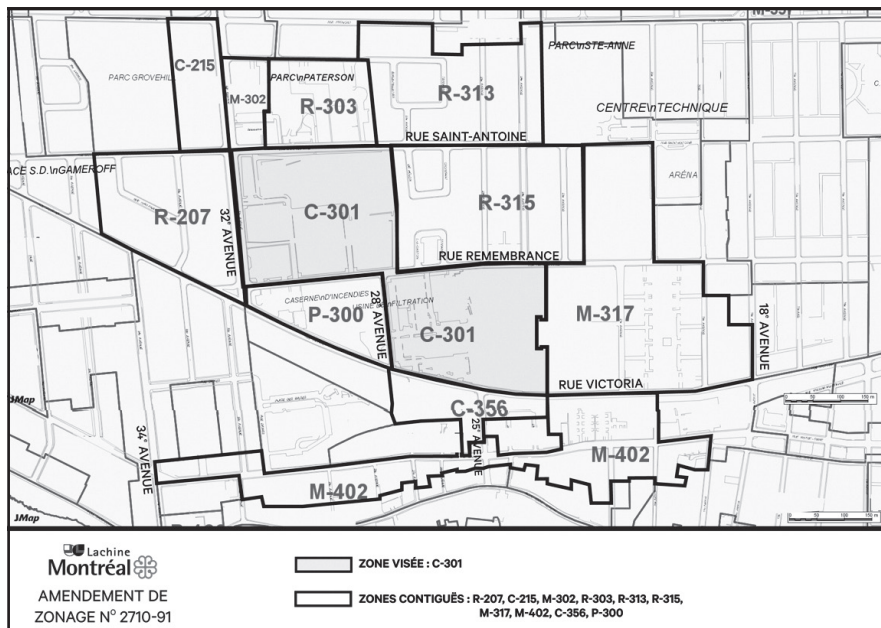
QUE ce projet de règlement vise la zone C-301, tel qu'illustré ci-dessous;

QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de règlement et le plan sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement au 1800, boulevard Saint-Joseph durant les heures de bureau.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 30 mars 2017.

Véronique Bélanger
Secrétaire d'arrondissement substitut
Arrondissement de Lachine



**PUBLIC CONSULTATION MEETING
ON DRAFT BY-LAW NUMBER 2710-91**

TO ALL PERSONS INTERESTED BY DRAFT BY-LAW NUMBER 2710-91 AMENDING ZONING BY-LAW NUMBER 2710

NOTICE is hereby given:

THAT the borough council, following the adoption, at its regular sitting of March 13, 2017, of first draft by-law number 2710-91 amending zoning By-law number 2710, in order to reduce the front setback within zone C-301, from 4.6 to 3.0 metres, and the minimum open space ratio (OSR) from 0.5 to 0.2 as well as to introduce new standards to combat heat islands and adjust the standards on loading and storage areas for waste materials, will hold a public consultation meeting on April 10, 2017 at 6:30 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, in accordance with the provisions of an *Act respecting land use planning and development (CQLR, chapter A-19.1)*;

THAT at this public meeting, the borough mayor or the person designated by him will explain this draft by-law and the consequences of its adoption and will hear all persons wishing to be heard on the subject;

THAT the object of the draft by-law is to reduce the front setback within zone C-301, from 4.6 to 3.0 metres, and the minimum open space ratio (OSR) from 0.5 to 0.2 as well as to introduce new standards to combat heat islands and adjust the standards on loading and storage areas for waste materials;

THAT this draft by-law concerns zone C-301, as illustrated above;

THAT this draft by-law contains provisions relating to a by-law that is susceptible to be approved by way of a referendum;

THAT this draft by-law and the plan are available for consultation at borough hall, 1800, boulevard Saint-Joseph during business hours.

Given in Montréal, borough of Lachine, this March 30, 2017.